

Le Pacte vert européen à l'épreuve du millefeuille francilien : restons « ZEN » !

Le Pacte vert se décline au niveau de Versailles Grand Parc (VGP) selon les objectifs 2030 suivants : moins 40% d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (Loi TECV) ; moins 20% de consommation finale d'énergie par rapport à 2015 ; 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie ; améliorer ou maintenir la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique (Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA, Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental – SDRIF-E et Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET). Les réalisations et les projets en cours présentés dans le Rapport sur le développement durable 2024 de Versailles au conseil municipal du 14/12/2023 s'inscrivent dans cette ambition. Mais nous n'avons toujours pas de plan d'actions associé à des trajectoires d'objectifs. Or c'est un plan d'ensemble avec des résultats échelonnés et des investissements associés qu'il convient de définir, pour VGP et Versailles, comme pour toutes les collectivités en France.

Même si l'ancienneté de certaines données (2018, 2017 et 2010 pour l'Enquête Globale Transport) limite sa portée, le diagnostic territorial (version d'août 2023, <https://www.versaillesgrandparc.fr>), riche en informations, recense les émissions de GES et de polluants atmosphériques, les enjeux et les risques, et fixe des axes stratégiques. On y trouve un rappel de la complexité du cadre réglementaire et un calendrier. Les délais de mise en application de la loi sont édifiants, depuis la délibération en Conseil Communautaire en 2018 jusqu'à l'adoption du plan 2024-2030 prévu cette année. Le 28/11/2023, le Conseil communautaire de VGP a émis un avis favorable au projet de SDRIF-E sous réserve de la prise en compte de spécificités du territoire. Après intégration des retours de l'enquête publique, il devrait être adopté à l'été 2024 et ensuite approuvé par le Conseil d'Etat. Le SDRIF-E vise une région « ZAN » (Zéro artificialisation nette) mais aussi « ZEN » (Zéro émission nette) favorisant une décarbonation des transports ainsi qu'une région circulaire, tout en permettant la construction de logements et la réindustrialisation. La tension pour arriver à concilier ces ambitions explique les divergences de vue affichées par la région lors de la COP régionale Île-de-France (lancée le 2 avril) sur la méthode gouvernementale et son souhait d'intégrer le bilan carbone des importations de l'Île-de-France dans la mesure des indicateurs. L'hyper-concentration en Île-de-France et les projets de développement du Grand Paris semblent aller à l'encontre des lois climat et résilience. Seule la mobilisation de toutes les parties prenantes, y compris des EPCI et des villes, permettra d'identifier des solutions concrètes pour concilier au mieux les enjeux sociaux, économiques et écologiques.

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr